



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal
Vu la vente aux déballages Du Dimanche 30 Août 2026,
organisée par le Comité des Fêtes de la Gare, dans les rues
mentionnées ci-dessous.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des rues : Léo Lagrange intersection rue de la Piscine, rue Léo Lagrange intersection rue Léon Blum et dans l'Avenue François Mitterrand pour permettre le bon déroulement du marché aux puces organisé par le L'Harmonie Républicaine de Leforest, représenté par son Président.

2026/110

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Article 1 La Circulation et le Stationnement de tous genres seront interdits **le Dimanche 30 Août 2026 à partir de 06H00 jusqu'à 20H00**, dans les rues : **Léo Lagrange intersection rue de la Piscine, rue Léo Lagrange intersection rue Léon Blum et dans l'Avenue François Mitterrand** à Leforest.

Une déviation de circulation sera mise en place par les rues, Léon Blum Gambetta et Voltaires
Les accès Pompiers se feront par les rues : François Mitterrand intersection Pierre Brossolette, Léo Lagrange Ecole Lepape

Article 2 Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.

Article 3 Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Organisateurs de la vente au déballage.

Article 4 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 5 L'Association « Harmonie Républicaine de Leforest »,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale.
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie

Fait à Leforest, le 1^{er} Juillet 2026.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 02/07/2026

Le Maire,

Christian MUSIA



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

